

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, Mme MOLARD Cindy, M. LAMPS Anaud, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé

Excusés : Mme PALLOT Irène, M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FEVRIER 2024 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2024.*

Mme le Maire sollicite l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- point 1 bis : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus ;
- point 3 : Affectation du Résultat de Fonctionnement

Avis favorable du Conseil Municipal pour l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

**1 bis – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS**

Selon les art. 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, Mme le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités brutes perçues par les élus en 2023.

**2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2023**

Mme Annie SANDRIN, adjointe en charge des finances, présente une synthèse des différents documents soumis à l'approbation du conseil municipal concernant les comptes définitifs de l'exercice 2023.

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	1 018 106.48	1 176 197.50
Résultats reportés		295 821.51
Total de la section de fonctionnement	1 018 106.48	1 472 019.01
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations de l'exercice	401 672.66	105 031.25
Résultats reportés	0.00	131 396.04
Total de la section d'investissement	401 672.66	236 427.29
Reste à réaliser	36 480.00	6 577.00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 456 259.14</b>	<b>1 715 023.30</b>

Résultat global de fonctionnement : 453 912.53 €

Résultat global d'investissement : - 165 245.37 €

Résultat d'ensemble : 288 667.16 €

Dont Restes à réaliser : 29 903.00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, excepté Mme le Maire qui ne prend pas part au vote, **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal.*

### **3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget 2024, sur proposition de Mme le Maire,  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :*

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023	453 912.53 €
- virement à la section d'investissement (repris au c/1068)	274 648,37 €
- Affectation à l'excédent reporté (repris au c/002)	179 264,16 €

### **4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le compte de gestion 2023 établi par le Service de Gestion Comptable présente des résultats strictement identiques au compte administratif 2023 établis par la commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal.*

### **5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024**

Mme le Maire informe que le projet de budget 2024 a été présenté à Mme Corinne Simonet, Conseillère aux Décideurs Locaux, le 8 mars 2024, puis présenté à la Commission des Finances le 12 mars 2024.

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement	1 290 928.00	1 111 663.84
Résultat de fonctionnement reporté		179 264.16
Total de la section de fonctionnement	1 290 928.00	1 290 928.00
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits d'investissement	321 426.57	516 574.94
Restes à réaliser 2023	36 480.00	6 577.00
Solde d'exécution reporté	165 245.37	
Total de la section d'investissement	<b>523 151.94</b>	<b>523 151.94</b>

Outre la poursuite des opérations entamées en 2024, de nouveaux projets d'investissement sont envisagés dont :

- Travaux de voirie
- Réfection allées du cimetière, installation d'un cendrier et d'un ossuaire
- Réfection de chemins ruraux,
- Réfection clocher de l'église,
- Remplacement des dalles d'éclairage à la mairie et au local des jeunes,
- Réaménagement du city stade,
- Etude rénovation salle polyvalente,
- Toilettes parking salle polyvalente,
- Réfection du grillage du terrain de football,
- Rénovation du pont des Laboureurs,
- Signalétique et matériels de petits équipements

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune de Grièges.*

## **5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Madame le Maire rappelle que conformément à la décision du conseil municipal en date du 17 octobre 2023, une augmentation de 2 % a été appliquée sur chacun des taux s'établissant ainsi qu'il suit :

Taxe sur le foncier bâti : 27.48 %

Taxe sur le foncier non bâti : 35.43 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 8.47 %

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les taux de fiscalité ainsi définis.*

## **6 – SUBVENTIONS COMMUNALES**

Madame le Maire présente les demandes de subventions 2024 à imputer au compte 65748. Pour les établissements scolaires, le montant s'élève à 50 € par enfant scolarisé.

OGEC	30 000
Fleurissement Grièges	3 000
Association BTM pâtissier – CIFA Jean Lameloise à Mercurey	50
Lycée professionnel privé rural de l'Ain à Villars les Dombes	50
Maison Familiale Rurale d'Anse	50
Maison Familiale Rurale Villié Morgon	100
Alerte Replonges	180
Académie de la Dombes	50
Restaurant scolaire de Grièges	60
Subventions diverses	6 460
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,  
- **APPROUVE** le versement des subventions communales 2024.*

## **7 – ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès (ou le maintien) au logement des personnes défavorisées. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, certains fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles la contribution proposée est maintenue à 0.30 €/ habitant et par an.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

*- **DECIDE** de renouveler son adhésion au « Fonds de Solidarité Logement » pour l'année 2024 soit une contribution de 585.90 € ;*

*- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 65574 du Budget Primitif 2024.*

## **8 – VENTE DU VTU À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'URGENCE INTERNATIONALE DE LIMOGES**

M. Cuerq rappelle au conseil municipal que l'ancien VTU SAVIEM du CPINI de Grièges est inutilisé depuis de nombreux mois et mobilise une place importante dans le local des agents techniques. L'association des Pompiers de l'Urgence Internationale basée à Limoges s'est portée acquéreur de ce véhicule pour la somme de 1 000 €, le transport restant à sa charge.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

*- **ACCEPTE** la vente du VTU SAVIEM du CPINI de Grièges à l'association des Pompiers de l'Urgence Internationale basée à Limoges pour un montant de 1 000 €.*

*- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 024 du budget primitif 2024.*

## **9 – ÉCHANGES DE PARCELLES AVEC LA SNCF**

Mme le Maire informe que dans le cadre du renouvellement d'installations de la Ligne à Grande Vitesse PARIS => LYON, la Société Anonyme dénommée SNCF RÉSEAU, représentante de l'ÉTAT dans le cadre de la gestion de sa propriété, acquiert un certain nombre de parcelles de terrain délimitant l'emprise du domaine ferroviaire à constituer en lien avec cette ligne.

A ce titre, des négociations ont été menées avec les propriétaires riverains de la ligne afin de convenir de plusieurs régularisations foncières.

Une des parcelles en cours d'acquisition auprès d'une personne privée par l'ÉTAT et cadastrée section ZH numéro 230 pour 04a 25ca intéresse la COMMUNE DE GRIÈGES aux fins d'aménagement d'un cheminement pour accéder aux parcelles situées à l'arrière du futur transformateur et permettre l'accès des agriculteurs à leurs parcelles.

En échange de cette parcelle, la COMMUNE DE GRIÈGES céderait à l'ÉTAT une parcelle lui appartenant cadastrée section ZH numéro 226 pour 02a 61ca.

Chacune des parcelles à échanger dépend du domaine public de son propriétaire.

En conséquence, ainsi qu'il résulte de l'article L. 3112-2 du code général de la propriété des personnes publiques, il n'y a pas lieu de procéder à leur déclassement préalable dans la mesure où :

- la COMMUNE affectera elle-même la parcelle ZH 230 à son domaine public en ce sens où un cheminement y sera aménagé,

- et que l'ÉTAT affectera la parcelle ZH 226 à son domaine public ferroviaire une fois acquise.

Un avis sur la valeur vénale de ces parcelles a été rendu par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain le 12 février 2024 sous la référence 2024-01179-08483 qui estime cette valeur à la somme d'UN EURO par MÈTRE CARRÉ, soit :

- 425,00 € pour la parcelle cadastrée section ZH n° 230 cédée par l'ÉTAT,

- 261,00 € pour la parcelle cadastrée section ZH n° 226 cédée par la Commune de GRIÈGES.

Toutefois, malgré la différence de superficie des parcelles échangées, cet échange sera sanssoulte par la commune de GRIÈGES au profit de l'ÉTAT.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge pour MOITIÉ par la COMMUNE et pour MOITIÉ par l'ÉTAT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

*- **AUTORISE** l'échange de la parcelle cadastrée section ZH numéro 226 en contrepartie de la parcelle cadastrée section ZH numéro 230 dans les conditions susvisées ;*

*- **AFFECTE** la parcelle acquise aux termes de l'échange au domaine public de la COMMUNE DE GRIÈGES ;*

*- **PREND EN CHARGE** la MOITIÉ des frais d'acte notarié relatif à cette opération ;*

*- **AUTORISE** Mme le Maire ou, à défaut son représentant délégué, à signer tout document à intervenir sur le sujet.*

## **10 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :**

R. CUERQ : l'éclairage public en façade de la mairie est modifié par l'installation de spots à leds encastrés dans le sol. La moitié des éclairages antérieurs a été supprimée.

Les bornes d'éclairage longeant l'église ont été remplacées.

Une recherche de solution abordable afin de filtrer l'eau des fontaines est en cours.

Compte-tenu des réparations importantes intervenues sur la désherbeuse à eau chaude, une autre orientation de desherbage est envisagée.

Des tables de pique-nique ont été installées dans le parc de la mairie et en face de la Laiterie.

Des travaux d'assainissement des eaux pluviales sont à projeter le long du terrain de boules, ainsi que sur le chemin piétonnier situé au nord du City Stade, rejoignant la rue du Stade depuis le groupe scolaire.

Un passage a été aménagé dans le massif longeant la Grande Rue, pour créer un accès face à la maison médicale depuis le parking place de la mairie.

Des pièges à frelons vont être installés à divers endroits de la commune.

Route des Parelles, des jeunes s'adonnent dangereusement au wheeling. La gendarmerie sera contactée lorsqu'ils seront repérés sur les lieux.

J.-J. BONNOT : le budget du CCAS a été adopté le 11 mars 2024. Une subvention de 3 000 € a été dégagée au profit de la commune pour les travaux du logement social dont l'inauguration est fixée au 27 avril 2024 à 10 H 30.

Une réflexion est menée sur l'installation d'un banc devant la mairie.

Ch. LORIN : une mise à jour est à faire avec la SNCF concernant des parcelles communales intégrées dans la ligne ferroviaire. Une réunion a eu lieu récemment avec des personnels de la SNCF pour avancer sur le dossier.

Une réunion a eu lieu à Saint-Albain avec l'EPTB, gestionnaire des digues. Des données ont été fournies sur la pluviométrie importante en octobre et novembre 2023.

L'Agence de l'Eau a signalé que lors de travaux sur les digues, les personnes concernées, comme les pêcheurs, sont à contacter. La gestion de la fermeture des vannes est à revoir de manière moins stricte pour ne pas bloquer la reproduction des brochets.

L'APRR est à contacter au sujet du bassin qui déborde sur la route des Parelles.

Th. CHARVET : le contrôle APAVE a révélé que les portes automatiques du local de stockage du matériel communal ne comportent pas de dispositifs pare-chutes. Le maître d'œuvre a été contacté et doit apporter une solution à cet équipement non réglementaire.

Un point est fait sur l'urbanisme.

M.-Cl. FILET : Le carnaval s'est bien déroulé avec un temps clément.

Des problèmes relationnels entre enseignants et un personnel communal perturbent le bon fonctionnement du groupe scolaire.

C. SANJUAN : Bilan de la matinée Nettoyage de Printemps : 28 adultes et 9 enfants (dont 6 de l'AJG) ont participé à la récolte de 798 kg de déchets dont 350 kg sur l'ancienne route de St-Laurent/Saône. Compte-tenu d'un manque de participants toutes les zones n'ont pu être couvertes. Mme le Maire lance un appel aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine édition.

Le problème des mégots devant l'établissement le Catalpa est à solutionner pour rendre l'espace propre.

La boîte à livres installée près de la mairie n'est pas tout à fait terminée. Entièrement conçue avec des matériaux recyclés, elle accueille déjà des livres prêts à circuler.

A. GREMY : une demande d'installation d'une table de ping-pong au City stade est formulée par une administrée aux noms des enfants. M. Bonnot étudiera la question en sachant que peu de place reste disponible.

Un agent devra être recruté sous contrat afin d'effectuer le remplacement d'une ATSEM ayant demandé une disponibilité pour convenance personnelle.

La chambre froide du restaurant scolaire dysfonctionne, la cause est recherchée. Cependant toute la marchandise prévue pour le carnaval a été perdue.

### **11 – QUESTIONS DIVERSES**

La commission communale des impôts se réunira mercredi 27 mars à 14h.

Opération « Tous au compost » à l'école de Grièges jeudi 28 mars à 16h.

La prise de fonctions d'Anne BONATO (remplaçante de Sylvie BUIS) est fixée au jeudi 4 avril 2024.

Le 11 avril à 18h aura lieu la restitution de l'exercice de prospective de la CCV au Domaine des Saveurs.

Le 19 juin 2024 : barbecue annuel du personnel communal et des élus, avec conjoints, à la salle des fêtes.

Prochain conseil municipal le 16 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

La secrétaire de séance

Catherine SANJUAN

Le Maire,

Annick GREMY

